

PROCES VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 01 OCTOBRE 2026

Par suite d'une convocation en date du 25 septembre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Saint-Dézéry se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à 19h30, sous la présidence de Madame Evelyne JANIN, Maire de la commune.

Présents : Estelle BAILLAU, Emilie BONAMI, Jacques DUCLOS, Evelyne JANIN, Marie LE FORMAL, Samuel PREZET, Mathilde SAUVAGE, Cyril VALY, Manuela VARGAS

Absents représentés : Philippe RAMEZ (procuration donnée à Mathilde SAUVAGE), Alain ROLLET (procuration donnée à Evelyne JANIN).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 19h35. La présidente ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un ou d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Marie LE FORMAL est désigné secrétaire de séance. Après lecture, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal débute avec une minute de silence en l'hommage à **Madame Jany DURAND**, conseillère municipale à Saint-Dézéry pendant 31 ans, décédée le 12 septembre 2026.

Révision de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Pays d'Uzès

Dans sa séance du 20 juillet 2026, le conseil communautaire a examiné la révision des attributions de compensation que reverse chaque mois la communauté de communes aux communes adhérentes.

Lors de la construction de la piscine intercommunale à Uzès, et des diverses réunions qui en avaient découlé, il avait été prévu que chaque commune participerait aux frais de fonctionnement de cet équipement qui profite à tous les habitants de la communauté de communes. Une somme de 4€ par habitant avait été retenue. Somme qui, grosso modo, distingue 2€ pour la fréquentation générale des habitants et 2€ pour la fréquentation des scolaires.

Madame la Maire ayant fait valoir que les élèves de l'école de Saint-Dézéry ne fréquentaient pas la piscine d'Uzès puisque le SIRP les conduit à la piscine d'Alès, la Communauté de Communes Pays d'uzès a décidé d'abaisser la participation de la commune de Saint-Dézéry à 2€ par habitant.

La participation de la commune de Saint-Dézéry pour la piscine s'élève donc à 914€ (base de 457 habitants).

Cette participation de 914€ est à retirer de l'attribution de compensation annuelle versée par la CCPU d'un montant de 43 804€.
La nouvelle attribution de compensation recalculée s'élève donc à 42 890€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la révision libre de l'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau montant de l'attribution de compensation tel que figurant dans le tableau transmis par la CCPU (42 890 €).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Décision Modificative du Budget communal lié à la révision de l'attribution de compensation

La modification du montant de l'attribution de compensation versée par la CCPU nécessite une mise à jour du Budget communal par Décision Modificative.

Il convient d'enlever 914€ en recettes de fonctionnement au compte 73211 « Attribution de compensation » et d'enlever 914€ en dépenses de fonctionnement au compte 611 « Contrat de prestation de service », compte sur lequel était prévue la dépense théorique de la piscine car en début d'année, au moment de la confection du Budget communal, le montant réel de notre participation n'était pas connu.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'approbation de cette décision modificative du Budget.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

Clôture du Budget photovoltaïque

Lorsque les panneaux solaires ont été installés sur le toit de l'école, panneaux dont la majorité du courant produit sert à l'autoconsommation et permet la réduction des factures d'électricité de l'école, la loi obligeait les communes à créer un budget distinct de celui de la Mairie afin de gérer cette activité photovoltaïque.

De nouvelles dispositions législatives (loi n° 2025-391) suppriment cette obligation de constituer un budget annexe et permettent de réintégrer la gestion des panneaux photovoltaïques au sein du budget principal de la Mairie.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la clôture du budget annexe photovoltaïque au 31/12/2026.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le transfert des actifs dans le Budget Principal.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Création d'une commission PLU

Afin de faire avancer le dossier PLU, Madame la Maire souhaite proposer la création d'une commission qui soit spécialement dédiée à ce thème et qui puisse se réunir régulièrement pour réfléchir à des propositions concrètes à transmettre à l'urbaniste en charge du dossier.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la création de cette commission PLU.

Les membres désignés pour cette commission sont : Estelle BAILLAU, Emilie BONAMI, Jacques DUCLOS, Evelyne JANIN, Marie LE FORMAL, Samuel PREZET, Mathilde SAUVAGE, Cyril VALY, Manuela VARGAS.

Madame la Maire propose aux élus présents de demander aux conseillers municipaux absents ce jour (Philippe RAMEZ, Alain ROLLET) de se positionner et de les intégrer si tel est leur souhait dans la commission PLU.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Soutien financier aux communes sinistrées par les incendies de l'été 2026

L'Association des Maires de France a lancé une mobilisation générale des Mairies pour soutenir les communes sinistrées lors des incendies exceptionnels de l'été 2026. Il s'agit d'un soutien dans les opérations en cours mais aussi d'une aide destinée à accompagner les communes dans la longue phase post événement (soutien, équipement et reconstruction). Les dons sont versés à l'AMF, au fonds « AMF Aides Sinistrés ».

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'un soutien financier.

Le Conseil Municipal fixe à 500 € le montant de cette attribution.

Demande de subvention Téléthon

L'association AFM Téléthon, bien connue de tous, a fait parvenir une demande de subvention pour l'année 2027.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de reporter sa décision d'attribution d'une subvention Téléthon à la séance qui décidera de l'attribution des subventions aux associations 2027.

Questions diverses

► Suivi des travaux de voirie

Les travaux réalisés Impasse des Jardins pour un montant de 12 855 € par l'entreprise Galizzi sont terminés.

Les travaux réalisés Chemin du Cairol pour un montant de 11 400 € par l'entreprise Galizzi sont terminés.

L'enrochement d'un fossé Chemin de la Font et le radier béton Chemin des Grandes Vignes pour un montant de 4320 € réalisé par l'entreprise Galizzi sont terminés.

Cette phase de travaux de voirie sur la commune est terminée.

► Suivi des travaux école

Les travaux de peinture dans la classe et le bureau de la Directrice ont été réalisés pour un montant de 2 298 €.

La porte a également été changée pour un montant de 3 498 €.

Du gravier a été remis dans la cour de l'école pour un montant de 210 €.

Pour 2026, il est trop tard pour faire une demande de subvention pour la clôture de la cour de l'école. Le Conseil Municipal décide d'attendre l'année prochaine pour réactualiser les devis et faire une demande de subvention.

► Bilan de la fête du 5 septembre 2026

Le bilan de la Fête de Saint-Dézéry est très positif, la soirée a été appréciée de tous.

La question de l'éclairage est néanmoins à revoir, il en manquait par endroit et pouvait empêcher des déplacements fluides.

Entre 160 et 170 repas ont été servis.

Dépenses de la Mairie : 500 € pour le Groupe Les 5 Phonics
 135 € pour les repas et boissons du groupe
 66 € à la SACEM
 50 € de courses à Super U pour compléter les manques
 160 € de verres gobelets réutilisables « St Dézéry »

► Règlement pour les encombrants

L'agent technique municipal récupère les encombrants le mercredi et les emmène à la déchetterie. Les particuliers doivent faire une demande au secrétariat de Mairie.

Pour limiter les abus, Madame La Maire souhaite qu'un règlement soit établi pour définir les critères précis de prise en charge par l'agent technique (volume, poids, personne isolée...).

Il est demandé aux élus de réfléchir à ces critères, afin d'établir ce règlement et de le valider lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

► Boîte à idées

Ce projet est validé. Une boîte aux lettres sera achetée et installée a priori sous le porche de la Mairie.

► Rapport d'activité du SIVOM de l'eau de Collorgues

Le rapport d'activité du SIVOM a été édité, il est consultable à la Mairie.

Le règlement intérieur du SIVOM est à valider par les Conseils Municipaux de chacune des communes adhérentes au SIVOM dans les 6 mois suivant sa promulgation (septembre 2026), il sera donc à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal de Saint-Dézéry.

► Travaux/Achats

Du gravier dans l'aire de jeux est à prévoir.

Les filets pour les cages du terrain de foot sont à acheter.

► Elections sénatoriales

Les élections sénatoriales ont eu lieu dimanche 27 septembre.

Sont élus : Mr Denis BOUAD, pour l'union de la gauche.

Mr Laurent BURGOA, pour l'union de la droite et du centre.

Mme Sylvie JOSSERAND, pour le Rassemblement National.

Madame La Maire informe les élus que Monsieur le Sénateur BOUAD viendra rencontrer les élus à Saint-Dézéry le 15 octobre à 9h45.

► Premiers secours

- Le défibrillateur est en maintenance ; dans l'attente, un autre défibrillateur a été prêté à la commune. Il est au même endroit que le précédent, à l'extérieur de la Mairie.
- Une formation 1^{er} secours est à envisager.

► Calendrier des prochaines festivités :

- 31 octobre, Halloween à la salle communale (avec l'APE)
- 11 novembre, Cérémonie du 11 novembre
- 9 janvier, les vœux de la municipalité
- 23 janvier, galette des aînés
- 20 mars, nettoignons la nature
- 3 avril, course de caisses à savon
- 25 avril, vide grenier (avec l'APE)
- 4 septembre, St D en Fête
- Exposition des artistes du village à prévoir au printemps

► Urbanisme

Madame la Maire fait un point sur les dossiers Permis de Construire et Déclaration Préalable de travaux clôturés.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 26 novembre à 19h30.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire

La Maire

